



## ARRÊTÉ

Arrêté n° : LL/AG/2025/n° 585

Cérémonie des Vœux du  
Maire aux associations  
et institutions janvier  
2026

Interdiction de  
stationnement

Nous, Maire de la Ville de Senlis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Pénal,

Vu l'arrêté de délégation de signature à Monsieur Jérôme CURIEN, Directeur Général des Services, n° 131 du 09 juillet 2020,

CONSIDERANT qu'en raison de l'organisation de la cérémonie des vœux du Maire aux associations et institutions, le jeudi 8 janvier 2026, il y a lieu, par mesure de sécurité, d'interdire le stationnement des véhicules aux abords du Manège du Quartier Ordener,

### ARRÊTONS :

Article 1 - Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit et considéré comme gênant le jeudi 11 janvier de 18h à minuit sur les 5 places situées conformément au plan annexé.

Article 2 - Les panneaux signalant cette interdiction seront mis en place par les services techniques municipaux.

Article 3 - Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi. Les véhicules en infraction et stationnement gênant pourront être déplacés par les agents de la Force Publique, aux frais des propriétaires et à leurs risques exclusivement.

Article 4 - Tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Amiens, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification (voie de recours dématérialisées : le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).

Article 6 - L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale
- Monsieur le Capitaine, commandant le Centre de Secours Principal de Senlis
- Monsieur le Lieutenant, commandant la Brigade de Gendarmerie de Senlis

Fait à Senlis, le 14 NOV. 2025

Le Maire  
Pour le Maire  
et par délégation,



Jérôme CURIEN  
Directeur Général des Services

